*Laragne-Montéglin, le 1 novembre 2023.*

CONVOCATION

à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d’Administration du Club AIR BUECH a le plaisir de vous convier à son Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en présentiel  le :

**Vendredi 24 novembre 2023** **à 19h00**

En raison du changement de propriétaire, Le lieu serra confirmé ultérieurement :

**Auberge des 2 vallées**

**Quartier Le Plan**

**Châteauneuf de Chabre**

**05300 Val Buëch-Méouge**

L’ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral

- Rapport d’activité

- Bilan financier

- Budget prévisionnel et projets

- poste vacant du comité directeur

- Activités à venir

- Questions diverses.

En cas d’impossibilité d’assister à cette réunion , faites vous représenter en complétant le Pouvoir ci-joint en l’adressant au club par mèl ([airbuech@sfr.fr](mailto:airbuech@sfr.fr)) , courrier ou en le remettant à une personne participant à la réunion. Conformément à l’article 5.2 de nos statuts, 2 procurations maximum par membre participant !

Possibilité de dîner sur réservation à l’issue de la réunion. Une participation de 5 €/personnes est demandée, le club finance le reste (hors boissons).

Inscriptions ici : https://framadate.org/2ftbS2XPf9UYnZuL

*Comptant sur votre participation !*

Richard WEBER

Président Air Buëch

POUVOIR

Je soussigné(e) : ...........................................................................................................................

N° licence 2023 : ……………………………………………………………………………………………………………………….

Demeurant à : ............................................................................................................................

Donne pouvoir à : .........................................................................................................................

N° licence 2023 : ……………………………………………………………………………………………………………………….

À effet de :

* Me représenter lors de l’Assemblée Générale du 24 novembre 2023,
* Prendre part à tous votes et toutes discussions,
* Émarger toutes feuilles de présence,
* Exercer les droits de tout adhérent lors d’une telle réunion.

A ……………………..............................

Le ……….../....../2023.

Signature

Précédée de la mention « bon pour pouvoir »